

Faciliter les actions de coopération internationale

Description :

Les actions de coopération internationale permettent de confronter des modes de vie et d'inciter les habitants à devenir acteurs de nouvelles relations de solidarité. Elles sont de véritables supports d'éducation à la citoyenneté.

Les collectivités membres du Syndicat mixte du Parc peuvent être engagées dans le soutien à des démarches de coopération internationale.

Le réseau régional « Lianes coopération » en recense environ une quarantaine sur le territoire du Parc, centrées sur trois grands thèmes : l'aide au développement, la santé et l'accès à l'eau, en direction principalement des pays du Sud.

Ces actions bénéficient du soutien de la Région et des Départements, en particulier lorsqu'elles impliquent les jeunes scolarisés.

Les orientations de la charte du Parc peuvent se révéler de bons supports de coopération, dans une déclinaison adaptée aux partenariats déjà noués.

Les actions de coopération transfrontalière avec les pays

voisins font l'objet d'une mesure spécifique (mesure 56).

Principales actions proposées

:

- Accompagnement et valorisation des collectivités, associations, établissements scolaires, dans leurs démarches à l'international.
- Soutien aux initiatives visant à promouvoir le commerce équitable et solidaire et la consommation responsable

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure s'organise principalement sous l'égide des partenaires signataires de la charte. Une concertation est donc nécessaire afin d'harmoniser les stratégies entre les différents contributeurs à cette mesure et d'éviter les concurrences et de renforcer les synergies.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire du Parc. Elle pourra bénéficier en dehors du Parc aux structures membres et aux partenaires du Syndicat mixte, dès lors que l'expertise de son équipe est requise.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014